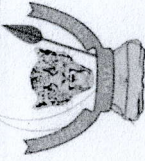


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 139/2024

A LA SOCIETEAFRICA INFRASTRUCTURES DEVELOPEMENT SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/MT/AON/DOT-METALKOL/2024, conclu avec la Dotation Metalkol, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent cinquante-huit mille quarante-huit, vingt-sept centimes (USD 358 048,27) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille cinq cent six, trente-quatre centimes (USD 2 506,34), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kir.shasa, le 30/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général